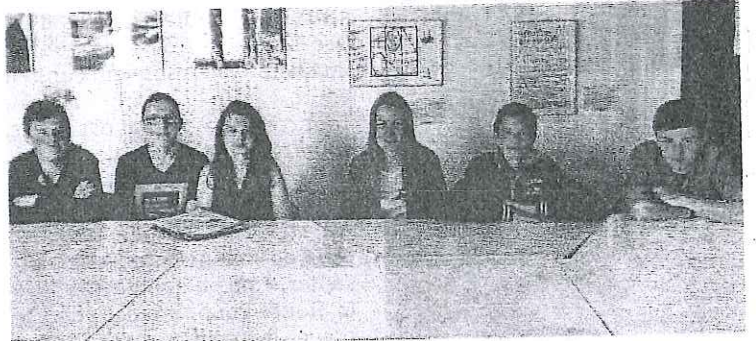


Lanmeur Collège. Un conseil de vie collégienne

Vendredi, les délégués du conseil vie collégienne se sont réunis en présence de Marie Faccenda, principale, et Mme Plantec-Rousic, conseillère principale d'éducation.

Être acteurs de la vie de l'établissement

Ils sont dix élèves de 5^e, 4^e et 3^e à s'impliquer tout au long de l'année dans ce conseil, dont c'est la première année, pour réaliser et rédiger, avec dix adultes, le projet d'établissement. Ce conseil de vie collégienne deviendra obligatoire dans tous les collèges avec la réforme. Marie Faccenda explique : « Il a pour objectif de rendre les élèves acteurs de la vie de l'établissement, d'être forces de proposition. Ils ont ainsi montré, durant toute l'année, leur investissement et développé leur sentiment d'appartenance au collège. »



Les élèves délégués au conseil de vie collégienne se sont impliqués tout au long de l'année en participant au projet d'établissement.

Trois axes de réflexion

Dans le cadre du projet d'établissement 2016-2019, ils ont travaillé sur les trois axes retenus par le conseil pédagogique : parcours de réussite pour tous et pour toutes, expérimenter et innover et l'ouverture. Ils ont

traité, par exemple, de questions relatives au temps scolaire, à l'organisation des activités sportives et culturelles, de l'hygiène, etc.

Le conseil de vendredi a aussi été l'occasion de dire au revoir aux délégués de 3^e.